

ARRÊTÉ N° 2025_227

DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MME MME LUCIE LESOURD, CHEFFE DU BUREAU DU RECRUTEMENT DES DIRECTIONS TECHNIQUES ET SUPPORTS DU SERVICE EMPLOI ET COMPÉTENCES DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2025-144 portant réajustement de la direction des ressources humaines ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2024-167 du 15 avril 2024 donnant délégation de signature à Mme Féline Damond

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Délégation est donnée à Mme Lucie Lesourd, cheffe du bureau du recrutement des directions techniques et supports du service emploi et compétences de la direction des ressources humaines, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions :

I - En matière d'administration générale

- a) toutes correspondances administratives courantes, à l'exception des courriers adressés aux élus, ministres, représentants de l'Etat ou organismes publics de niveau national ou régional,
- b) les authentications des documents administratifs ou comptables, les extraits conformes et les certificats,
- c) les mentions de la publicité et du caractère exécutoire de tous actes administratifs pris par les instances délibérantes du Département et par le président du Conseil départemental ou les vice-présidents.

II - En matière de budget et de comptabilité

- a) les engagements des dépenses dans la limite de 8.000 €,

b) les liquidations des dépenses et des recettes.

III - En matière de gestion du personnel départemental dans son ensemble

a) les contrats de stage,

b) les conventions de stages avec les écoles, centre de formation, universités et autres organismes,

c) les contrats emploi-formation, les contrats de formation pour l'accueil avec les jeunes apprentis.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2024-167 du 15 avril 2024 donnant délégation de signature à Mme Féline Damond

ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Reçu pour notification
un exemplaire du présent arrêté
le

Lucie Lesourd

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le